



JEUNESSE EN DANGER FACE À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



Conclusions du Colloque international consacré à la prévention, à la détection et à la protection des jeunes victimes.

27 mars 2026 – Fondation Samilia

Colloque international : Jeunesse en danger de traite des êtres humains

La journée a été organisée dans le cadre du PEPS. Les échanges, animés par Françoise Baré, ont réuni des expert·es de diverses associations et institutions engagées : Child Focus, Sürya, la Police judiciaire fédérale, Bru-Stars, la MIPROF, et DEI/ECPAT Belgium, Maître Jean-Pierre Jacques, l'AGAJ, Espéranto, Koutcha et Samilia.

Le ministre Yves Coppieters a conclu en présentant les conclusions du colloque et soulignant l'importance d'une mobilisation collective.

1. Constat général

Myria constate une forte vulnérabilité des mineur·es face à la traite, surtout parmi les MENA et les jeunes suivi·es par l'aide à la jeunesse, avec une prédominance d'exploitation sexuelle. L'organisme recommande d'harmoniser les données, de mieux former les professionnel·les, de renforcer la coopération judiciaire et d'augmenter les places d'accueil spécialisées, notamment pour les garçons MENA et les jeunes ciblé·es par les stratégies de type *lover boy*.

2. Une exploitation en expansion et en mutation

Les intervenant·es décrivent une hausse marquée de l'exploitation sexuelle, touchant des victimes de plus en plus jeunes, souvent sous emprise affective ou psychologique. Les réseaux sociaux, les locations de courte durée et les liens avec le trafic de stupéfiants facilitent le recrutement et l'exploitation. Les intervenant·es soulignent que certaines formes d'exploitation sexuelle des mineur·es sont banalisées, notamment le « survival sex », où des jeunes échangent des relations sexuelles contre un logement ou de la drogue, sans proxénète identifié·e. Cette banalisation et l'usage de termes inadaptés comme « prostitution des mineur·es » entravent la détection, alors qu'il s'agit bien d'exploitation. Les institutions ; police, justice, aide à la jeunesse, écoles, manquent de moyens, de formation et de coordination, ce qui entraîne une sous-détection massive. La prévention devrait commencer très tôt, dès l'enfance, mais les ressources sont insuffisantes. La prise en charge repose largement sur la motivation des professionnel·les, dans un cadre institutionnel trop fragmenté.

3. Protection et prévention

Les centres spécialisés comme Koutcha et Espéranto offrent une protection intensive indispensable, mais leurs capacités limitées et les profils parfois incompatibles obligent à refuser des jeunes et laissent de nombreuses victimes sans solution. Les services d'aide à la jeunesse, dépassés par des profils toujours plus jeunes et vulnérables, demandent une coopération renforcée avec justice, police, santé mentale et associations. Le système judiciaire laisse trop souvent disparaître les victimes faute d'accompagnement précoce, tandis que les auteurs sont mieux défendus ; conditionner la protection à la coopération avec la police est jugé injuste et inefficace.

Les intervenant·es décrivent une hausse marquée de l'exploitation sexuelle, touchant des victimes de plus en plus jeunes, souvent sous emprise affective ou psychologique. Les réseaux sociaux, les locations de courte durée et les liens avec le trafic de stupéfiants facilitent le recrutement et l'exploitation. Les intervenant·es soulignent que certaines formes d'exploitation sexuelle des mineur·es sont banalisées, notamment le « survival sex », où des jeunes échangent

des relations sexuelles contre un logement ou de la drogue, sans proxénète identifié-e. Cette banalisation et l'usage de termes inadaptés comme « prostitution des mineur-es » entravent la détection, alors qu'il s'agit bien d'exploitation. Les institutions ; police, justice, aide à la jeunesse, écoles, manquent de moyens, de formation et de coordination, ce qui entraîne une sous-détection massive. La prévention devrait commencer très tôt, dès l'enfance, mais les ressources sont insuffisantes. La prise en charge repose largement sur la motivation des professionnel·les, dans un cadre institutionnel trop fragmenté.

4. Conclusion

Monsieur le ministre Coppieters conclut en soulignant que le colloque doit ouvrir la voie à une action renforcée, fondée sur un dialogue constant entre terrain et décideur·ses. Il rappelle la violence invisible subie par les victimes, l'ingéniosité des réseaux criminels et la nécessité d'adapter en permanence les pratiques professionnelles. Le ministre insiste sur la dimension genrée de l'exploitation, la vulnérabilité accrue des mineur-es sans statut légal et l'importance d'un repérage précoce. La lutte contre la traite doit être collective, coordonnée entre niveaux de pouvoir et structurée autour d'une réponse humaine et protectrice.

Le colloque nous permet de dégager **trois priorités** :

- **Détection et protection renforcées** : former les professionnel·les, harmoniser les données, augmenter les places d'accueil spécialisées pour les mineur-es les plus vulnérables et garantir une protection inconditionnelle des mineur-es.
- **Adaptation aux nouvelles formes d'exploitation** : moderniser les méthodes d'enquête, renforcer la coopération entre institutions et mettre en place des actions de prévention dès le plus jeune âge, incluant une sensibilisation active aux usages et aux risques liés aux réseaux sociaux.
- **Renforcer la coordination entre institutions** : mettre en place une gouvernance claire et collaborative, réunissant les acteur·trices de différents secteurs et disciplines.